PROGRAMME de FORMATION
Formation Initiale SST

Cette formation permet à un salarié de porter secours à toute victime d'un accident ou malaise mais aussi de contribuer à la prévention dans son entreprise.

Pré-requis :
Aucun

Public Ciblé :
Tout salarié ou personne souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Durée :
2 jours consécutifs ou non (14 heures)

Nombre de Participants :
Groupe de 4 à 10 personnes.

Prise en Charge Possible :
Cette formation n'est plus éligible au CPF mais peut être prise en charge par les OPCO : FIFPL, AKTO, ...

Qualification Intervenant :
La formation est dispensée par un Organisme de Formation habilité par l'INRS et est encadré par un Formateur titulaire du certificat Formateur SST valide.

Objectifs :
- Être capable de contribuer à la prévention dans son entreprise. .
- Être capable de réaliser correctement la conduite à tenir globale lors d'une mise en situation d'accident simulé.

Contenu Indicatif :
Contribuer à la prévention dans son entreprise : repérer des situations dangereuses, les supprimer ou les réduire immédiatement.
Remonter cette situation dangereuse et être force de proposition pour une mesure à long terme.
Intervenir face à une situation d'accident :
Protéger - Examiner - Faire Alerter et Secourir de manière appropriée (face à un saignement abondant, un étouffement, un malaise, des brûlures, un traumatisme, des plaies graves ou simples, des victimes inconsciente qui respirent ou pas

Méthodes et Moyens Pédagogiques :
Le stage s'appuie sur des :
- Exposés,
- QCM,
- Mises en situation d'accidents simulés.

Les méthodes pédagogiques sont donc : interrogative, active, démonstrative, expérentielle et heuristique.

Méthodes et Modalités d'Évaluation :
Des évaluations formatives sont faites, tout au long de la formation, puis seront suivies des épreuves certificatives, définies par l'INRS.

À l'issue de la Formation :
Délivrance d'une carte SST, et d'un certificat de réalisation.

Organisation et Modalités :
Formation en **PRÉSENTIEL**.
La formation peut se faire en entreprise, s'il vous est possible de réunir minimum 4 personnes (et jusqu'à 10 personnes maximum).
Si ce n'est pas le cas, des sessions sont organisées régulièrement dans notre centre de formation de CORBAS.
Vous pouvez consulter le calendrier des sessions sur notre site : www.tremat-formation.fr

Modalités d'Accessibilité :
Il convient d'examiner la nature du handicap du stagiaire, de sa capacité à réaliser les gestes et de son niveau de compréhension, afin de s'assurer que la personne pourra se présenter et répondre aux épreuves certificatives de sa formation, selon les critères déterminés, par l'INRS.
Une évaluation sera faite afin d'étudier les mesures de compensation envisageables.
Pour plus d'information, merci de contacter notre référent handicap au : 06.63.02.59.25.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :
sylvie@tremat-formation.fr